

UNSS

Inscription pour l'année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et nous vous en remercions.

Au sein de l'Association Sportive du Puy d'Issolud, votre enfant pourra pratiquer des activités sportives dans un but de découverte/ loisir et, s'il le souhaite dans un but compétitif où il pourra représenter son collège lors des rencontres inter-établissements. D'un point de vue compétitif les rencontres s'organisent sous différentes échelles : tout d'abord au niveau du district et selon ses résultats ou ceux de son équipe, accéder au niveau départemental, inter-départemental voire académique et National. D'un point de vue découverte/loisir, nous utiliserons la richesse des lieux aux alentours du collège pour faire des activités diverses et variées (randonnée, course d'orientation, run and bike...).

De fait, des entraînements seront organisés le mercredi après-midi qui donneront lieu ensuite à des rencontres dans la région. Il est possible, puisque c'est un projet, qu'une rencontre ou sortie se fasse dans un département voisin.

Un calendrier annuel sera distribué à chaque licencié et un affichage sous le préau et sur le panneau d'entrée du collège permettront à chacun (élèves et familles) de connaître les activités du mercredi suivant. En début d'année les activités du 1^{er} trimestre sont connues à l'avance mais la suite dépend des résultats de chacun et il est difficile de prévoir les qualifications des uns et des autres.

Afin de participer aux activités du mercredi suivant, **chacun devra s'inscrire sur une affiche sous le préau** (entraînement ou rencontre). Celle-ci sera close le lundi à 17h.

L'appel des licenciés se fera tous les mercredis avant les entraînements ou les déplacements en car et nous signalerons à la vie scolaire toute absence anormale (inscrit mais absent ce jour-là). La participation à toutes les activités n'est en rien obligatoire mais les enseignants, en mettant les élèves face à leurs responsabilités, tiennent à développer l'esprit citoyen de chacun.

Le certificat médical n'est plus obligatoire. La pratique sportive peut occasionner quelques blessures pour soi ou envers les autres. **Merci de bien vouloir vérifier que l'assurance scolaire souscrite pour votre enfant couvre bien tous ces risques.** Sachez que l'Association sportive a de son côté souscrit auprès de la MAIF une assurance collective pour ses licenciés.

Veuillez trouver ci-dessous les horaires U.N.S.S. du mercredi après-midi :

- Jour d'entraînement : de 13h à 15h00
- Jours de rencontre à Vayrac et jours de découverte : de 13h à 16h00
- Jours de rencontre à l'extérieur : départ 13h (ou plus tôt suivant la destination) et retour vers 17h (ou plus tard selon les cas).

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre enfant n'attende pas à la porte de l'Établissement après les activités UNSS, à un moment où la surveillance ne peut être assurée. Nous vous prions de bien vouloir renseigner les documents ci-joints à des fins d'organisation et régler la cotisation annuelle de 20€ (en liquide ou par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Collège).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Mme DELPY, Professeure d'EPS